



## Elèves de 6e et 5e : réouverture des collèges publics le 18 mai

Dans le cadre de la stratégie du déconfinement, les collèges publics vont rouvrir à partir du lundi 18 mai, en commençant par les classes de 6e et de 5e. Pour les 4e et 3e, les annonces gouvernementales sont attendues fin mai.

La réouverture des collèges publics repose sur 5 principes :

- Le maintien de la distanciation physique ;
- L'application des gestes barrières ;
- La limitation du brassage des élèves;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels ;
- La formation, l'information et la communication.

Dans le cadre de ses compétences concernant les collèges et en application du protocole sanitaire de l'Education nationale diffusé le 3 mai, le Conseil départemental a défini les dispositions relatives à la réouverture des collèges publics en vue de proposer aux collégiens et collégiennes les meilleures conditions d'accueil dans ce contexte particulier, et en étant attentif aux conditions de travail des personnels départementaux.

Le Département va remettre à chaque collégien de 6e et de 5e reprenant les cours, un masque, dans la continuité de son action de solidarité auprès de l'ensemble des Mayennais.

Les agents du Département ont, par ailleurs, été équipés la semaine dernière de masques, de lunettes de protection et gel hydroalcoolique. Ils sont en outre formés, dès cette semaine, à la mise en œuvre du protocole sanitaire et au respect des gestes barrières.

Les services de restauration vont accueillir les demi-pensionnaires dans des conditions adaptées, selon deux scénarios possibles : la prise des repas dans la salle de restauration en respectant les règles d'hygiène et de distanciation et en élargissant les horaires de la pause méridienne ou, si les conditions météorologiques le permettent, la prise de repas des repas dans la cour. Des menus équilibrés et variés seront proposés aux élèves présents.

Par ailleurs, la fourniture de repas pour les élèves de primaire dans les communes livrées par des collèges publics sera reprise.

Les équipes techniques départementales vont assurer l'entretien-désinfection de chaque salle de manière renforcée chaque jour, tandis que les sanitaires et les points de contact seront désinfectés plusieurs fois par jour.

Des distributeurs de gel hydroalcoolique seront également installés au sein des collèges. Dans la mesure du possible, des bidons de gel seront fournis aux établissements. Ces dispositions impliquent une réorganisation des missions de certains agents départementaux dans un contexte où tous ne seront pas en mesure de reprendre le travail (fragilités de santé, garde d'enfants lorsque ceux-ci ne pourront pas être scolarisés...).

La mise à disposition des ordinateurs aux collégiens n'en disposant pas afin que ces derniers puissent suivre dans les meilleures conditions l'enseignement à distance, sera prolongée jusqu'à la deuxième quinzaine de juin.

La fermeture des 2 internats - collèges Jules Ferry à Mayenne et Jules Renard à Laval - sera maintenue compte tenu des difficultés que représente leur entretien dans la période actuelle.

Enfin, le Conseil départemental, a adopté, dans le cadre de son plan départemental d'urgence, un doublement de l'aide à la restauration pour les élèves boursiers (soit 60 € pour les élèves demi-pensionnaires boursiers au taux 1 et 100 € pour les demi-pensionnaires aux taux 2 et 3, pour une dépense prévisionnelle totale de 185 000 €), ainsi que l'abondement des fonds sociaux des collèges publics et privés (notamment pour le bénéfice des familles qui seraient légèrement au-dessus du seuil de la bourse de l'Education nationale) à hauteur de 25 000 €